



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 160 SP 44

PV téléphonique de la Commission Sportive du 06.03.2025

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs Jean Michel BATRÉAU et Mickaël ROMOJARO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 11h00

Changements dates, horaires, terrains

Match 53110592 du 1^{er}.03.2025 Mont St Sulpice 1 – GJ Armançon 1 U13 D3 Gp B

La commission,

- Prend note des courriels de leurs adresses officielles des clubs de Mont Saint Sulpice et GJ Armançon,
- Compte tenu du fait que c'est le GJ Armançon qui a demandé au club de Mont Saint Sulpice de bien vouloir décaler la rencontre,
- Compte tenu que le GJ Armançon a également demandé au club de Mont Saint Sulpice de s'occuper des démarches administratives auprès du District,
- Revient sur sa décision et annule l'amende (5.24) de 30€ au club de Mont Saint Sulpice pour Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre- soit après le jeudi midi),
- Amende (5.24) de 30€ au club de GJ Armançon pour Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre- soit après le jeudi midi).

Match 28261910 du 9.03.2025 Sens FC 3 – Héry 1 Départemental 1

La commission,

- Avait pris note de la demande du club de Sens FC d'avancer l'heure de la rencontre en raison de l'occupation des terrains,
- Compte tenu du changement de programmation,
- Donne ce match à jouer à l'horaire initialement prévu, soit le 9 mars 2025 à 15h00.

Match 28281430 du 9.03.2025 Sens Jeunesse 1 – Champlost 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Champlost, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les 2 clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 avril 2025 à 15h00,
- Amende (5.22) de 30€ au club de Champlost pour Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre- soit après le mardi 9h00).

Match 28949630 du 9.03.2025 Tanlay 1 – Courson 1 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Tanlay interdisant l'utilisation des terrains les 8 et 9 mars 2025,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} mai 2025 à 15h00, 1^{ère} date de libre.

Match 29222948 du 9.03.2025 ECN 3 – Coulanges la Vineuse 3 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club d'ECN, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les 2 clubs,



- Donne ce match à jouer le 16 mars 2025 à 14h30,
- Amende (5.22) de 30€ au club d'ECN pour Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre- soit après le mardi 9h00).

Match 28886398 du 9.03.2025 Serein 1 – Avallon 3 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Ligny le Châtel interdisant l'utilisation des terrains du 7 au 11 mars 2025,
- Donne ce match à jouer le 9 mars 2025 à 15h00 au stade Marc Fromonot de Pontigny

Fin de la réunion : 12h00.

Le Président de séance,

SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».